

Réunion du Club des Communautés Numériques Le vendredi 20 septembre 2002 au Sénat

Compte-rendu

Ouverture de la séance par M. Jean-Charles BOURDIER qui accueille les participants et les remercie de leur présence, ainsi que MM. Jean-Michel EVANGHELOU et Olivier de NOMAZY, de la société NORTEL, respectivement Directeur du développement et Ingénieur. La parole est donnée à M. Jean-Pierre ARNAUD afin de présenter le nouveau contexte du secteur des télécoms et du haut débit.

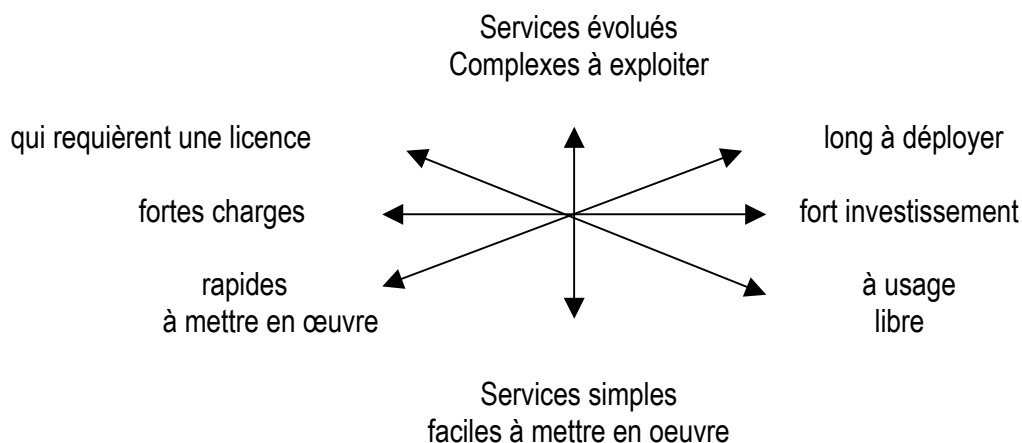
M. Jean-Pierre ARNAUD souligne que les débats ont évolué depuis quelques temps et que la question n'est plus de savoir si on opte pour du haut débit ou non, mais comment on y vient, selon quels procédés et quels coûts pour les investisseurs (privés ou institutionnels). Or, depuis quelques mois, tous les acteurs du secteur attendent une intervention plus importante des donneurs d'ordre publics et en particulier, des collectivités locales : les industriels (équipementiers ou opérateurs) cherchent de l'activité afin de se relancer. Sans infrastructures et équipements, pas de services et sans services, pas de clients, mais sans clients, pas d'équipement, tel est le schéma sans fin. Il faudrait donc pouvoir développer la solvabilité des services (réseaux, services, contenus) en développant un modèle économique qui est celui des opérateurs (quels qu'ils soient, y compris les collectivités, si demain elles peuvent jouer ce rôle en France, comme dans de nombreux pays européens).

M. Jean-Charles BOURDIER laisse la parole à M. Jean-Michel EVANGHELOU. NORTEL est l'un des grands équipementiers du secteur des télécommunications : il travaille dans 150 pays avec les opérateurs et compte près de 40.000 employés dont 4000 en France. NORTEL propose ses services aux collectivités, pour leurs besoins propres mais également pour le développement de réseaux à haut débit qui maillent les territoires, pour les acteurs économiques et les habitants. Ce besoin en haut débit s'exprime de plus en plus fréquemment, chez les professionnels, dans les entreprises ou chez les résidentiels. Mais le constat actuel est le suivant : sans intervention de l'Etat ou des collectivités publiques, en France comme ailleurs en Europe, le haut débit ne se développera pas. C'est la raison pour laquelle NORTEL a mis sur pied une équipe pour tenter de faire prendre conscience aux élus locaux les enjeux du haut débit. L'objectif est de montrer qu'il n'y a pas que l'aspect technique et le coût à prendre en considération, mais tous les aspects positifs au niveau du développement économique et les retombées en terme d'aménagement du territoire...

Intervention de M. Olivier de NOMAZY sur le sujet suivant :

« de l'infrastructure aux services, le modèle économique du projet des collectivités »

Premier thème abordé celui de la complémentarité des technologies : il faut faire des choix judicieux pour les réseaux d'accès ou de transport.



Les cibles des clients haut-débit sont hétérogènes et dispersées :

- dans les villes : établissements d'enseignement, administrations, TPE et PME.
- aux périphéries des centres urbains : grandes entreprises, hôpitaux, TPE et PME
- dans les zones d'activités : TPE et PME.

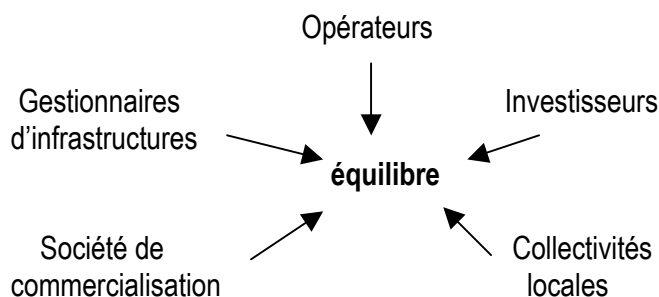
On considère que pour les TPE et PME, accès hertzien, fibre optique et xdsl peuvent convenir. L'accès xdsl peut convenir aux établissements d'enseignements et aux administrations. Hôpitaux et grandes entreprises nécessitent des accès par le moyen de la fibre optique.

Assurer en tout point l'accès à du haut débit permettrait de développer de nouveaux usages au sein des centres administratifs, éducatifs et hospitaliers afin de favoriser, y compris en milieu rural, le développement des services.

L'aménagement nécessite une approche méthodologique pas à pas :

1. déterminer l'ensemble des zones où de la fibre optique est disponible et étudier les possibilités de location de fibre noire.
2. déterminer le budget et le niveau d'intervention : communal, intercommunal, départemental ou régional.
3. réaliser les plans du réseau de transport (fibre optique, faisceau, LL)
4. établir le plan de « réseautage » des collèges, administrations et centres hospitaliers.
5. réaliser des études de terrain dans les zones d'activités.
6. prendre en compte les besoins téléphoniques et les factures de télécommunications (domaines privé et public).
7. réaliser un modèle économique d'aménagement.

L'objectif est d'atteindre un équilibre, en tirant parti des atouts de chacun des acteurs de chacun, pour le développement de nouvelles infrastructures et de nouveaux services.



Problématique générale du modèle

Outre l'impact majeur en termes de préservation d'emplois et d'augmentation de l'activité économique, y a-t-il intérêt économique direct pour une collectivité à investir dans des infrastructures des télécommunications, à inciter au développement des services et à favoriser le développement des usages ?

Le coût de l'aménagement est trop élevé pour les opérateurs aujourd'hui lorsqu'ils visent un retour sur investissement et une rentabilité à très court terme (12 à 18 mois). Mais, le coût de l'infrastructure est néanmoins nécessaire pour la survie des territoires (éviter la fuite des compétences) et sur le long terme, s'avérer rentable pour les collectivités (modèle économique direct profitable et indirectement : effets induits sur l'emploi, l'éducation, les services publics et une baisse des dépenses publiques).

Car il faut une quinzaine d'années pour amortir un investissement d'infrastructures et les opérateurs ne souhaitent pas s'impliquer pas sur ces marchés trop peu rentables pour eux.

Quels besoins d'infrastructures pour une collectivité et quelles solutions ?

1. Ne rien faire, mais prendre le risque de voir certaines entreprises se délocaliser vers des territoires plus accueillants.
2. la collectivité regroupe les besoins et loue une capacité de transport à l'opérateur présent sur le territoire (GFU)
3. la collectivité construit son propre réseau d'infrastructure et l'amortit sur 15 ans.

Selon le groupe NORTEL, l'approche globale de ce modèle économique d'investissement des collectivités suppose le respect d'une vision à long terme qui passe par une mutualisation des coûts publics au profit de tous.

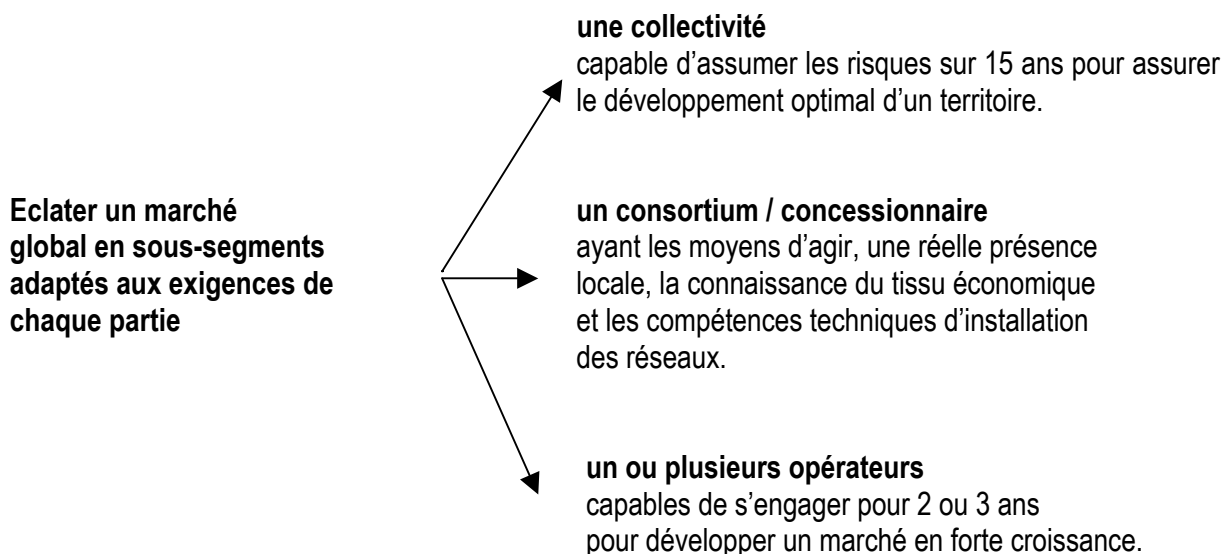
Le modèle est non optimal à court terme et nécessite le suivi et le contrôle de l'organisme aménageur. Mais c'est un modèle sans entrave à la concurrence et qui permet de bénéficier d'une offre de services riches et adaptés.

Investissements	Charges	Revenus
infra. passives infra. actives	location et exploitation de ressources rares	facture télécom des services universels
<i>Equipements de service</i>	<i>Démarche commerciale</i>	<i>Services à valeur ajoutée</i>

Composant du service « universel », mutualisable
Composant des services particuliers, différenciés

Les clés du secteur : l'aménagement maintenant, la rentabilité à terme

Afin de disposer des compétences de chacun au bénéfice du plus grand nombre



Les éléments à retenir :

- ne pas oublier de prendre en compte les coûts cachés, tels la commercialisation, qui sont élevés.
- savoir que la fibre représente 40% d'un investissement : les autres éléments du réseau et les dépenses de fonctionnement sont non négligeables ;

M.Jean-Charles BOURDIER remercie MM. EVANGHELOU et de NOMAZY de leur exposé et insiste sur le caractère encore flou du contexte juridique qui n'encourage pas pour l'instant les collectivités à se lancer dans l'aventure. Mais on pourrait espérer que la question des infrastructures de télécommunications fassent partie du domaine des expérimentations dont on parle pour les collectivités locales dans l'approfondissement de la décentralisation.

M.Alain DUCASS de la Digitip expose le projet de la mise en place d'une nouvelle activité, celle de courtier en télécommunications (pour TPE et PME), afin de trouver une solution à la question de la commercialisation des infrastructures de télécoms ; la Digitip conduit actuellement une expérimentation et cherche des partenaires intéressés pour accompagner le porteur du projet.

Mme Hélène LAMBLING de la ville de Lyon pense effectivement que le partenariat entre des collectivités et un opérateur peut être une voie à explorer : ce serait un plus par rapport au monopole actuel des opérateurs, mais pourquoi ne pas envisager que les opérateurs se regroupent, ce qui serait encore plus positif.

M.Jean-Baptiste FAUDOT, de la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix-en-Provence aborde trois sujets : le contexte législatif et réglementaire de la construction d'infrastructures de télécoms., le marché représenté et la sphère d'intervention des collectivités locales.

Pourquoi ne pas envisager la mise en place d'un réseau fibre optique, en l'ouvrant à une pluralité d'opérateurs (opérateurs télécom., cablo-opérateurs, opérateurs de boucle locale). Un recensement récent des réseaux métropolitains a montré que la location de fibre était facturée entre 3 et 35 fois le prix de revient : afficher des loyers peu élevés permettrait certainement de développer le marché. Par ailleurs, faut-il attendre quelque chose de l'évolution de la réglementation européenne (suppression de l'art. L33-1 du code des télécommunications) qui permettrait aux collectivités de devenir opérateurs ?

M.Jean-Pierre ARNAUD souligne effectivement que dans de nombreux pays européens, les collectivités peuvent intervenir. Cependant, autoriser les collectivités à intervenir, c'est leur « permettre » de payer, ça ne change rien au coût des investissements. Mais, peut-être que ce qui est un GFU aujourd'hui aura une fonction d'opérateur demain. Le problème, au delà du fait d'investir lourdement sera de trouver des clients (ce qui coûte cher aux opérateurs, comme dans le cas des opérateurs de réseaux mobiles qui se sont livrés à une course aux clients). Le problème serait de voir les gros opérateurs ne pas développer leurs marchés et cela se répercuterait chez les petits opérateurs : quand les gros maigrissent, les petits meurent. La question est aujourd'hui de commercialiser les services : c'est coûteux mais indispensable ; ceci étant on ne demande que le service que l'on connaît déjà et bon nombre de PME ne voient pas toujours l'intérêt de se connecter.

M.Joël CLOUTEAU de la communauté d'agglomération de Poitiers a effectué une petite opération instructive : il a demandé à la quinzaine d'opérateurs présents sur l'agglomération une présentation de tous leurs services de télécommunications pour les PME. Or, il n'a pas réussi à obtenir les renseignements recherchés (pas de réponses ou réponses incomplètes). Ce qui prouve que ce ne sont pas les opérateurs qui sont les mieux à même de commercialiser leurs services. Ce sont peut être les acteurs qui proposent ces services qui pourraient les vendre le plus efficacement (hébergeurs, ASP...).

M.Jean-Claude FERNANDEZ pense que si une collectivité se contente de faire poser des fibres, cela ne sert à rien, ou ce n'est pas suffisant. Il faut faire grimper l'appétence des consommateurs pour les services nécessitant du haut débit. Un parallèle est employé : le développement des usages serait du devoir des collectivités, comme l'éducation par exemple.

M.Jean-Michel EVANGHELOU confirme bien que poser toutes les fibres nécessaires ne suffit pas à faire venir un opérateur. Il y a deux fois plus de PME connectées à Paris qu'en province, et le taux de connexion à Paris est trois fois plus important que dans le reste du pays. Un opérateur veut aujourd'hui qu'on lui donne la fibre plus le marché (les clients) pour qu'il accepte de s'engager. La bonne intention et le contrat de fourniture de fibre ne suffisent pas ou plus. C'est pour cette raison que, comme cela a été fait dans le passé et se fait encore avec les infrastructures routières, et aéroportuaires, l'Etat et les collectivités publiques doivent s'engager.

M.Joël CLOUTEAU estime que les schémas où l'on évoque que deux acteurs (un opérateur et une collectivité) ne reflète pas la réalité : il y a souvent bon nombre d'opérateurs sur un territoire et on ne peut simplifier la réflexion en considérant qu'un seul opérateur sera présent. Le portage et le lancement d'un projet n'en sera que plus long et compliqué.

M.Jean-Charles BOURDIER confirme que cette multiplicité des opérateurs rend difficile le montage d'une opération. De surcroît lorsque l'on s'interroge sur la nature de la relation entre opérateur(s) et maître d'ouvrage. M.Jean-Michel EVANGHELOU ajoute que les opérateurs ne sont pas toujours

d'accord pour faire ce que la collectivité attend d'eux : développer la capillarité dans une zone urbaine de grande agglomération, par exemple, s'ils considèrent que l'opération n'est pas intéressante pour eux. De plus, il ne faut pas laisser de côté les opérateurs qui disposent déjà d'infrastructures.

M.Olivier DUBOIS, du Conseil Général du Cher souhaite faire une remarque : la capacité d'initiative des collectivités locale dans le domaine des infrastructures de télécommunications, qui était entravée hier par un blocage législatif et réglementaire, pourrait se transformer en manque de capacité de financement demain. Le développement des services et des usages est important, et les espaces publics numériques jouaient cette fonction ; mais si les emplois jeunes disparaissent, se posera la question de la survie de ces espaces publics numériques.

Pour répondre à ces deux interventions sur la capacité de financement des collectivités locales et l'existence d'infrastructures, M.Jean-Pierre ARNAUD insiste sur la nécessité de réaliser u état des lieux complet de ce qui existe en matière d'infrastructures.

M.Alain DUCCASS rappelle que la consultation de l'Etat sur les questions touchant à la régionalisation du service public des télécoms, et la suppression des licences, prend fin ce 20 septembre et que toutes les réponses et contributions sont les bienvenues.

M.Jean-Charles BOURDIER constate au vu des interventions des participants, que l'on a assisté à une inversion des priorités en terme d'offre de haut-débit ; il y a trois ans, on mettait dans l'ordre, les résidentiels, puis les services publics, puis les TPE-PME. Aujourd'hui, ce sont les TPE-PME que l'on met en avant, puis les services publics et enfin les résidentiels. L'explosion pressentie de la demande des particuliers pour le haut débit n'a pas eu lieu. La question que se posent les élus dans les collectivités locales est donc : comment éviter de voir les entreprises partir ?

M.Jean-Pierre ARNAUD souligne que si l'on prend le cas d'un pays fortement impliqué dans le développement des TIC, en terme de développement économique, on constate que le phénomène ne s'est pas fait au travers d'un taux de connexion élevé des particuliers, mais par le biais d'aides à l'installation des entreprises. Le tuyau est important, le client aussi et sans client, pas de tuyau.

La question de la mise en place des infrastructures de télécoms est double : qui peut le faire ou veut le faire, et qui détient la légitimité de le faire.

M.Jean-Charles BOURDIER propose de réfléchir aux thématiques qui pourraient être abordées lors des prochaines réunions du Club des Communautés Numériques. Pourraient être abordés les sujets suivants :

- les relations entre opérateurs et collectivités locales : une étude concrète des projets ;
- les possibilités de financement européen : les aides d'Etat, du Feder, les propositions de Mme Nicole FONTAINE (sur proposition de M.Alain DUCCASS, cette réunion pourrait se faire au Minefi)
- les plates formes de services (de l'ASP aux télés locales)

Certains des participants souhaiteraient savoir où en est la LSI ; elle a changé d'appellation et porte désormais le nom de « loi sur l'économie numérique ».

M.Jean-Christophe FAUDOT de la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix s'interroge sur la nouvelle version de l'article L1511-6 ; il lui est répondu que le Conseil d'Etat mène en ce moment une analyse de ces dispositions, sur les deux projets de circulaires d'application.

M.Jean-Claude PRAGER s'interroge sur le calendrier des futures séances et sur l'intérêt éventuel d'une réponse à la consultation sur la transposition de la directive européenne sur les télécommunications.

Il est proposé que la réunion qui se tiendra à la Digitip sur les aides européennes ait lieu d'ici trois à six mois, que la rencontre avec les opérateurs se tienne au deuxième trimestre 2003 et que la séance sur les plates formes de services ait lieu ultérieurement.